

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») – Modifications de l'article 6602 de la Règle Six – Critère d'éligibilité pour les options sur indices

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet, déposé par la Bourse, de modifications à l'article 6602 de la Règle Six. Les modifications visent à modifier le critère d'éligibilité des indices admissibles à titre de valeurs sous-jacentes d'une option inscrite à la cote de la Bourse. Ces modifications visent à introduire un critère qualitatif révélant les considérations prises en compte par la Bourse dans le choix d'un indice à titre de valeur sous-jacente pour une option inscrite à sa cote.

(Les textes ont été publiés dans la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2015-09-24, Vol. 12, n°38.)

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 23 octobre 2015, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Roland Geiling
Analyste en produits dérivés
Direction principale de l'encadrement des structures de marché
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4323
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4323
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : roland.geiling@lautorite.qc.ca

Dominique Martin
Analyste expert aux OAR
Direction principale de l'encadrement des structures de marché
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4328
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4328
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : dominique.martin@lautorite.qc.ca